

# 20<sup>e</sup> Anniversaire du Trinôme Académique de Toulouse Midi-Pyrénées



5 Juin 2009



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Association des auditeurs de  
l'Institut des Hautes Études  
de Défense Nationale  
Toulouse Midi-Pyrénées





# Sommaire

## *I*ntroduction par les responsables du Trinôme académique

### 1 - *H*istorique du Trinôme académique

### 2 - *L*es missions et les acteurs du Trinôme académique

### 3 - *L*'enseignement de défense

### 4 - *L*e protocole d'accord Défense/Education de 2007

### 5 - *L*es principales réalisations du Trinôme académique

### 6 - *L*es perspectives

### 7 - *C*onclusion



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



L'esprit de défense qui imprègne toute nation démocratique ne se circonscrit pas au vote par le parlement d'une politique et d'un budget de défense. L'esprit de défense est le fruit d'une formation. Il est forgé par l'éducation à la citoyenneté et à la défense qui figure aujourd'hui dans le **socle commun des connaissances** et des compétences institué par la loi d'orientation et de programmation de 2005 au titre des trois piliers : la culture humaniste, la compétence civique et sociale et l'autonomie de la personne.

L'éducation à la citoyenneté et à la défense commence dès l'école primaire où les élèves apprennent les symboles de la République, tels le drapeau ou l'hymne national. Elle se fonde sur les valeurs à transmettre, sur la mise en évidence de la conscience d'appartenir à une communauté de solidarité et de destin en vue de faire surgir une culture commune de défense et de sécurité.

La loi de 1997, tout en suspendant l'appel sous les drapeaux, n'a pas privé les jeunes français de toute connaissance des principes et des réalités de la défense : au service national s'est substitué un **parcours de citoyenneté** comprenant le recensement des jeunes à l'âge de seize ans, l'enseignement de la défense et de la sécurité à l'école et la JAPD.

Au-delà de la dimension disciplinaire, une réflexion permanente doit être menée sur les démarches les plus appropriées pour faire acquérir un véritable esprit de défense à nos élèves, futurs citoyens. Un effort considérable a été entrepris par les trinômes académiques pour permettre aux enseignants d'accomplir leur tâche. Un programme spécifique leur est proposé dans le cadre de leurs formations initiale et continue en application du protocole de 1982, signé entre le ministre de l'Éducation nationale, Alain Savary et le ministre de la Défense, Charles Hernu, qui instituait les **trinômes académiques**.

Ce protocole tissait **le lien qui unit l'armée et l'école** : « *L'éducation est un acte global qui n'est pas réductible aux activités scolaires, l'esprit de défense est une attitude civique qui n'est pas limitée aux activités militaires* ».

**La signature de trois nouveaux protocoles** les 25 janvier 1989, « *L'école et la défense ont un même objectif : la liberté* », 11 avril 1995, « *Faire travailler davantage ensemble l'école et l'armée* », et 31 janvier 2007, ce dernier incluant un volet enseignement supérieur, a eu pour but d'**intensifier les relations entre les deux communautés enseignante et militaire** en apportant chaque fois de nouveaux enrichissements pour la mise en oeuvre d'actions communes. Le bilan actuel, au niveau national, est de l'ordre de 150 opérations annuelles, regroupant environ 450 conférences et 100 visites, s'adressant à 7 000 enseignants ou personnels de l'Éducation nationale.

Dans l'académie de Toulouse, les principales activités du Trinôme se déclinent sur plusieurs niveaux d'intervention. Chaque année, des conférences et des visites d'établissements sont organisées dans les départements. A l'échelon régional, des journées d'études se tiennent dans divers lieux symboliques, le Conseil régional, Sup'aéro, le lycée hôtelier, en vue d'effectuer la synthèse des travaux départementaux. Enfin, au niveau inter académique, se déroule le colloque biennal qui voit la participation d'autres académies comme Bordeaux, Poitiers ou Limoges. Le bilan académique actuel est de l'ordre, sur trois ans, de 30 opérations, plus d'une centaine de conférences ou exposés, 35 visites et 800 enseignants concernés.

**Partenariat exemplaire entre trois entités, le ministère de l'Education nationale, le ministère de la Défense et l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN)** dont le rôle est primordial, les trinômes constituent un élément fort de notre dispositif académique, un vecteur essentiel de défense, globale et permanente, impliquant tous les secteurs d'activités du pays et tous les citoyens, civils et militaires.

Notre ambition, après vingt ans d'actions communes, reste intacte : transmettre et faire vivre les valeurs de la République.



Olivier DUGRIP,  
Recteur de l'académie de Toulouse,  
Chancelier des universités



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



### ZONE DE DEFENSE SUD-OUEST

DELEGATION MILITAIRE  
DEPARTEMENTALE  
DE LA HAUTE-GARONNE

Toulouse, le 01 mars 2009  
N° 91/ZDSO/DMD31/CDT

En 1982, les Ministres de l'Education nationale et de la Défense signaient un protocole qui déclarait en préambule « La notion de sécurité est indissociable en France de l'existence d'une communauté nationale façonnée par l'histoire, animée d'un véritable esprit de défense... »

Vingt ans après la naissance de ce type de construction nouvelle et originale, nous pouvons tous mesurer le chemin parcouru. En effet, si le partenariat entre la Défense et l'Education nationale semble aujourd'hui aller de soi, il n'en allait pas de même dans les années 1980.

Depuis vingt ans, l'action des trinômes académiques s'est révélée décisive pour sensibiliser les élèves et les enseignants aux dangers du monde et développer l'esprit de défense dans nos écoles et nos établissements scolaires. Elle a, en particulier, permis d'expliquer à de très nombreux enseignants les enjeux des bouleversements géopolitiques contemporains et les problématiques nouvelles qui en découlent.

Le travail commun, mené sur ce long terme par deux institutions piliers de république, a permis le dialogue "organisé" et le rapprochement des points de vue. Il a surtout favorisé une prise de conscience de la légitimité et de l'importance de l'éducation à la Défense, qui participe pleinement de l'instruction civique.

Jusqu'à présent, les efforts ont principalement porté sur la formation continue des enseignants. Il importe aujourd'hui, et c'est l'objet du protocole signé le 31 janvier 2007, d'élargir l'objectif et d'orienter l'action des trinômes académiques vers la formation initiale des professeurs et la production de ressources pédagogiques susceptibles d'être utilisées en classe.

Poursuivons, allons encore plus loin en affermissant ce qui doit l'être, en développant spécifiquement les relations avec l'Université, en participant à l'insertion et à l'emploi des jeunes, grâce à une information efficace sur la citoyenneté et sur les métiers de la défense en particulier grâce à des stages de découverte.

**Le général Jean-Pierre BOSSER,**  
commandant la 11<sup>ème</sup> brigade parachutiste,  
délégué militaire départemental de la Haute-Garonne



## Le Président

Les Trinômes Académiques ont été mis en place en Midi-Pyrénées en 1988 sous l'impulsion des présidents Delpoux et Bonmati . Ils se sont largement développés dans la région Midi-Pyrénées grâce à l'action bénévole des membres de l'Association Régionale et au soutien actif et persévérant des autorités militaires et académiques.

Ces initiatives ont reçu une légitimité et un fort développement dans l'application de la loi de 1997 lors de l'attribution de la délégation de service public aux associations régionales à travers l'UNION IHEDN qui en assure la fédération. Plus particulièrement, le protocole du 1<sup>o</sup> octobre 2003 a formalisé les missions dévolues aux acteurs régionaux, Madame la Rectrice d'Académie, Monsieur le Général commandant la Région Militaire et Monsieur le président de l'Association Régionale IHEDN. Cette mission de service public renforce l'engagement des acteurs IHEDN qui voient leur bénévolat reconnu officiellement, et je tiens à témoigner de la réalité et de la force de cet engagement.

Sachons mettre en avant et reconnaître ces acteurs de terrain de la diffusion de l'esprit et de la culture de défense dans le monde enseignant et à travers lui notre jeunesse qui est l'espérance de la France et de l'Europe. Je tiens à remercier tout particulièrement ces délégués des 8 départements de Midi-Pyrénées et leurs camarades qui avec des moyens toujours limités organisent des séminaires, des colloques, des visites pour l'accroissement de la culture de défense des enseignants, soutiennent leurs actions au profit des jeunes ; ils sont bien des *hussards noirs* de la République. Je sais compter sur eux pour accroître l'impact de cette haute mission et innover des méthodes adaptées aux évolutions politiques et sociologiques .

Toulouse le 14 janvier 2009

Ingénieur Général de l'Armement Jacques Péchamat,  
Président de l'Association Régionale Midi-Pyrénées  
Vice-président de l'UNION IHEDN pour les Associations Régionales

## 1- Historique du Trinôme académique : quelques dates clés.

L'esprit de défense est inséparable de l'éducation civique globale du citoyens. La défense au sens large dans l'esprit de l'ordonnance du 7 janvier 1959 « a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie de la population. »

### 1-1 : 1987 : Création des Trinômes académiques

Les Trinômes académiques ont été créés suite au 1<sup>er</sup> Protocole d'accord Défense/Education du 23 septembre 1982, renouvelé par un 2<sup>e</sup> Protocole le 25 janvier 1989 puis par un 3<sup>e</sup> Protocole signé le 11 avril 1995, enfin par le dernier signé le 31 janvier 2007.

Le but de ces protocoles reste le même : « **Diffuser une culture de défense et de sécurité au travers de l'enseignement dispensé par l'Éducation nationale** ».

Pour parvenir à cela, les Trinômes académiques ont pour mission « **de donner aux personnels de l'Éducation nationale une formation en matière de défense qui repose sur l'idée que la sécurité de la France passe par le rapprochement entre les acteurs militaires et civils de la société** ». Pierre-Yves SAVELLI, Président de la commission de coordination des Trinômes académiques. (La lettre de l'Union IHEDN, mai 2008, [www.ihedn.fr](http://www.ihedn.fr)).

### 1-2 : La mise en place du Trinôme académique en région Midi-Pyrénées eut lieu en 1988.

Sa véritable montée en puissance et consolidation se fit en 1989, avec essaimage dans les départements, puis implication progressive des élus municipaux, des enseignants du secondaire et des jeunes. Tout ceci devint effectif avec la mise en place du Parcours de citoyenneté obligatoire (loi portant réforme du Service National 1997).

### 1-3 : Témoignage d'un précurseur : Pierre Barthes (Inspecteur d'Académie Honoraire, IHEDN (Toulouse 1969), Vice-président (H) de l'Association des auditeurs IHEDN de Toulouse).

« M. le Chargé de Mission, vous qui avez des galons dans la Réserve et qui êtes Auditeur de l'IHEDN, il faudrait que vous alliez rencontrer les « gens d'en face » (sic)<sup>1</sup> pour voir comment mettre en œuvre dans notre Académie ce protocole que viennent de signer les Ministres Hernu et Savary »...

Voilà comment, un beau matin de 1982, le Recteur, récemment nommé, me chargeait d'une mission qui me permit d'œuvrer, dans l'Académie de Toulouse, aux premières applications de ce Protocole, véritable point de départ d'un rapprochement entre nos deux institutions, l'Éducation et la Défense, et de la mise en place, quelques années plus tard des Trinômes académiques dont nous célébrons le vingtième anniversaire.

Cette mise en place des Trinômes voyait reconnu et affirmé le rôle de l'Association des auditeurs de l'IHEDN. Pour l'Association de Toulouse (AR 19) ce n'était que l'officialisation d'une pratique que, sous l'impulsion, notamment de notre camarade J.P. Marichy, Professeur d'Université à l'Institut d'Études Politiques, nous avions déjà mise en œuvre dans l'Académie de Toulouse.

La nouvelle mission que me confia donc le Recteur en 1982 fut pour moi passionnante : très bien accueilli, entre autres, par les officiers de l'Etat-major de la 11<sup>e</sup> Division parachutiste et par le colonel de la Base aérienne de Francazal, je pus rapidement organiser des rencontres entre ceux-ci et des responsables de l'Éducation nationale et avoir le plaisir de constater que bien vite s'instaurait, au moins à ce niveau, dans la confiance et l'estime réciproques, un dialogue constructif. Les *a priori* commençaient à s'estomper.

Je citerai deux faits illustrant cela : à l'issue d'une visite de la Base de Franczal, le Recteur, dans la voiture qui nous ramenait au rectorat me déclarait, enthousiaste : « c'était passionnant ! Ils utilisent des méthodes pédagogiques de pointe dont nous pourrions nous inspirer : il faut y réfléchir... ». De même, alors que j'étais depuis plus d'un an en poste dans l'académie de Nancy, le même Recteur de Toulouse me conviait à participer au dîner qu'il offrait en l'honneur du Général<sup>2</sup> Cdt la 11<sup>o</sup> Division parachutiste. Il tenait à le remercier de sa contribution à cette action commune : je ne pouvais que m'en réjouir, en songeant au chemin parcouru.

La graine avait été semée et des fruits ont commencé à voir le jour. Mais n'oublions pas que rien n'est jamais définitivement acquis... Que l'IHEDN, maintienne la flamme, et par l'engagement toujours plus actif de ses auditeurs dans l'action des Trinômes, assume sa mission : développer l'esprit de défense.

**1 - Le Palais Niel**, siège de l'Etat-major de la 11<sup>o</sup> Division parachutiste est situé en face de l'Hôtel de Lestang, siège du Rectorat de l'Académie de Toulouse...

**2 - Le général Brette** qui avait succédé au Général Schmitt et avait apporté un soutien sans faille à la mise en place de ce premier Protocole Défense-Éducation nationale.

**1-4 : Composition des Trinômes académique par département** : dans chaque département le Trinôme est composé de l'Inspecteur d'académie, délégué du Recteur, d'un délégué de l'autorité militaire territoriale et d'un délégué de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN.

**1-5 : La loi du 28/10/1997** : elle impose la professionnalisation des armées, la suspension du Service national et le Parcours de citoyenneté auprès de la jeunesse.

#### **Le Parcours de citoyenneté obligatoire contient**

- un enseignement des principes de la Défense à l'école,
- une obligation de recensement à l'âge de 16 ans en Mairie du domicile du jeune
- et la Journée d'Appel de préparation à la Défense (JAPD) pour garçons et filles.

#### **L'ensemble est complété par un Parcours de citoyenneté optionnel comportant :**

- la Préparation militaire (G et F 18-30 ans) de 15 à 20 jours
- le Volontariat (G et F 18-26 ans) pour l'armée de terre (VDAT) 1 an renouvelable 5 fois
- la Réserve (G et F 18-30 ans) 5 à 30 jours par an, de 1 à 5 ans.

**1-6 : Bulletin officiel n°8 du 6/08/1998** : Enseignement obligatoire dans le second degré des principes et de l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne.



## 2 - Les missions du Trinôme académique et les acteurs

### 2-1 : Les missions :

- Améliorer, par l'établissement de relations régulières, la connaissance réciproque des communautés militaires et éducatives et contribuer ainsi à valoriser l'image de l'autre véhiculée au sein de chacune d'entre elles.
- Promouvoir la formation à l'esprit de défense par la sensibilisation des personnels de l'Éducation nationale aux questions de défense et la transmission des savoirs relatifs à celles ci, en formation initiale et continue.
- Favoriser les partenariats entre les deux institutions par des échanges d'information, de réflexion et de formation.

### 2-2 : Les acteurs :

Citons quelques personnalités issues des trois piliers du Trinôme académique qui ont permis et permettent encore par leurs engagements le développement de ces missions.

#### - Éducation nationale :

**Les Recteurs** : M. J-C MAESTRE, M. B. TOULEMONDE, M. P. JOUTARD, M. J-P de GAUDEMAR, M<sup>me</sup> N. BÉLOUBET-FRIER, M. C. MERLIN, M. O. DUGRIP

M. Directeur du Centre pédagogique régional : J-C GUILLOU

Les représentants du Recteur : M. E. SANS, M. J-Y FUVEL, M. C. GIMENEZ (adjoints : M. B. SABOUREAU, M. G. DURAND, M<sup>me</sup> A. ROUX-GRANADEL, ...), M<sup>me</sup> le Proviseur : H. IBOS.

Pour la musique : M<sup>mes</sup> S. WALCZAK, et G. TESSADRI, Inspecteur pédagogique régional, Pr F. ESTIVAL.

#### -Défense :

Les généraux : SCHMITT, BRETTE, GUIGNON, LECHEVALLIER, DUQUESNE, BOSSER.

Les colonels MALASSIS, GOMART, BONNET, PETIT, ROUX-GRANADEL, LAUVERNAY, RENERIC, HONNORAT, lieutenant-colonel LEMMET.

Pour la musique militaire : M. les chefs de musique militaire principal : J. FERNANDE et J-C CHOISY.

#### -Association Régionale de l'IHEDN :

Les Présidents : général A. BONMATI, M. P. TARABBIA, M. C. TEISSIÉ, Ingénieur général de l'armement J. PECHAMAT.

Et leurs représentants : Pr. J-P MARICHY, Pr. G. HEUZÉ, M<sup>me</sup> M.D CHARLIER, colonel (ER) MASSOU, M. J-M VAZZOLER et Pr A-M SAUTEREAU.

## 3 - L'enseignement de Défense :

Pr J-P MARICHY

Deux formules ont été successivement adoptées :

**Au cours des premières années**, l'organisation mise en place à l'initiative du Trinôme régional comportait trois types de formations :

- **Une formation initiale** dispensée au cours d'une journée prévue dans chaque Ecole Normale de l'Académie, à l'Ecole Normale Nationale d'Apprentissage (ENNA) et au Centre Pédagogique Régional (Professeurs stagiaires) .

- **Une formation continue** inscrite au Plan académique de Formation comportant un stage de sensibilisation de deux jours et un stage d'approfondissement de deux jours destinés aux enseignants et personnels administratifs ainsi qu'un stage d'une journée réservée aux futurs chefs d'établissements.

-Une formation spécialisée « Marine » comprenant deux à trois journées chaque année dont une visite sur un bâtiment de la Marine nationale (Bordeaux, Toulon...)

A titre d'exemple, au cours de l'année 1990-1991, ces divers stages devaient offrir 60 heures d'activités et regrouper 175 stagiaires. Les stages de sensibilisation comportaient systématiquement quatre conférences :

- Les protocoles « Défense - Education : Principes et objectifs »
- Problématique générale de la défense
- Organisation générale de la défense
- Aspects non militaires de la défense.

Ils se déroulaient sur un site militaire et s'accompagnaient d'une présentation de l'unité et d'échanges directs au cours d'un repas de cohésion.

Les stages d'approfondissement, également sur site militaire, portaient sur un ou deux thèmes particuliers en liaison avec l'environnement régional ou le contexte conjoncturel (exemples : sécurité intérieure, défense économique, réunification de l'Allemagne, Défense Européenne, maintien de la paix...)

Depuis la fin des années 1990, le système a été assoupli et décentralisé. C'est à des Trinômes départementaux constitués sur les mêmes bases que le Trinôme académique (Inspecteur d'académie, Délégué militaire départemental, représentant de l'AR de l'IHEDN) qu'a été confiée la mission de définir et de mettre en œuvre les formations envisagées dorénavant au plan local.

Le Trinôme régional assure à une fonction d'incitation, recrute, sur demande, les conférenciers et organise, en principe chaque année, un regroupement régional des Trinômes locaux, élargis par une représentation des personnels de l'Education nationale du département. Cette journée est consacrée au débat en commun des principaux problèmes posés par l'enseignement de la défense ainsi qu'à une ou deux conférences d'actualité.

**Education.** Avec le trinôme académique du Gers...

## Les profs formés aux questions de défense

Depuis la décision de Jacques Chirac, en 1996, de procéder à la professionnalisation totale des armées, l'enseignement de la défense a pris une place accrue dans les programmes des établissements du second degré, la loi du 28 octobre 1997 disposant que « cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armées-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense ». C'est dans ce cadre que s'inscrit la rencontre annuelle du trinôme académique du Gers, qui avait lieu hier au lycée du Garros. « Il s'agit d'un protocole d'accord entre le ministère de la Défense, l'Education nationale et l'IHEDN (1) », précise le colonel Patrice Joncret, délégué départemental de l'armée de terre. Concrètement, cette journée a pour objectif d'approfondir et d'actualiser les connaissances en matière de défense de ceux qui contribuent à la diffusion du savoir : une cinquantaine de professeurs d'histoire-géographie, documentalistes et CPE des col-



Deux conférences ont rythmé cette journée consacrée à la défense. Photo DDM, Fabien Mollon.

lèges et lycées de l'ensemble du département se sont donc portés volontaires pour assister aux conférences de MM. Marichy et Pouzol, respectivement professeur à l'Institut d'études politiques de Toulouse et inspecteur pédagogique régional d'histoire-géographie au rectorat de Toulouse. Des ateliers de ré-

flexion autour de l'approche pédagogique de l'enseignement de défense étaient également au programme de cette journée.

« C'est la première fois que cette rencontre a lieu dans un établissement scolaire, commente M. Joncret. D'habitude, nous proposons aux enseignants de visiter des unités militaires, ce qui

entraîne une perte de temps due au déplacement. Cette année, avec l'étalement de la réflexion sur une journée entière, on a pris le temps de recueillir l'avis des professeurs ».

F. M.

(1) Institut des hautes études de défense nationale.

## 4 - Extraits du 4<sup>e</sup> Protocole d'accord entre le Ministère de la défense et le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (31 Janvier 2007)

Ce protocole formalise une nouvelle étape dans le partenariat Défense /Education (suite aux trois protocoles précédents) pour mieux répondre aux attentes de la Nation. Il établit un schéma directeur pour les initiatives nationales et locales en matière d'enseignement de défense, d'insertion, d'emploi et d'égalité des chances. Il met en place une politique de suivi et d'évaluation de ces initiatives.

### 4-1 : le Parcours citoyen :

Défini comme une succession d'étapes complémentaires, d'abord l'enseignement de défense (école), puis le recensement (garçons et filles dès 16 ans en mairie) ; ensuite la rencontre avec le monde militaire dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), enfin l'ouverture pour les jeunes vers des possibilités de volontariat au sein des armées ou dans un service civil volontaire.

- **Nouveauté** : La formation civique devra trouver un prolongement à l'Université et être reconnue (exemple : validation d'Unité d'enseignement (U.E.) optionnelle « sport-culture-citoyenneté »,...)

### 4-2 : l'insertion et l'emploi :

- l'information et la formation professionnelle, devront être d'accès simplifié et étendu utilisant les nouveaux outils informatiques (points d'information en ligne).
- le renforcement de la préparation à la vie professionnelle (classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>es</sup>) par la découverte des métiers de l'armée et des séquences d'observation en entreprise de 2 à 5 jours : pour cela il faut renforcer le potentiel d'accueil de la défense, coordonner les offres de stage.
- la promotion de l'égalité des chances impose une politique coordonnée et des actions concertées.

La mesure de la maîtrise de la lecture (tests effectués dans le cadre de la JAPD) est un excellent outil de dépistage et de suivi des jeunes en difficulté ; les conclusions de ces tests devront être relayées par des actions du système éducatif.

- dans le cadre du dispositif « Défense deuxième chance » et du « service civil volontaire » les jeunes en difficulté sont aidés à aller vers l'emploi.



### 4-3 : le développement de la connaissance, une volonté conjointe des deux ministères

- **Nouveauté** : au sein de l'enseignement supérieur, il s'agit de donner un cadre officiel aux coopérations nombreuses qui existent entre le monde universitaire et les écoles de la défense ; mais aussi de :
- développer les universités numériques ;
- partager les ressources documentaires, confronter les expertises ;
- intensifier la concertation en matière de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) du personnel militaire ;
- soutenir les efforts de formation complémentaire pour accéder à la VAE

### 4-4 : un cadre moderne de pilotage et d'animation

Une instance nationale de pilotage, de suivi et d'évaluation de ce protocole doit être mise en place, relayée par des échelons territoriaux.

Au niveau des territoires :

#### - confirmation du rôle des Trinômes académiques

- pour le ministère de la défense : l'OTIAD (organisation territoriale interarmées de défense), l'officier général de la zone défense (OGZD) et les délégués militaires départementaux (DMD) sont désignés ; les Bureaux du service national et les écoles de défense apportent leurs concours aux DMD.
- pour le Ministère de l'Éducation nationale : le Recteur d'académie pilotera les actions sur son académie, animant le réseau des relais défense des départements et bassins de formation ; pour l'enseignement supérieur, un « relai défense » par université ou grande école, désigné par le président, est mis en place.
- les réservistes de l'Éducation nationale sont également mobilisés pour mettre en œuvre ces mesures .

**AFFAIRE A SUIVRE** car les acteurs des Trinômes académiques voient leurs actions confirmées et reconnues et sont nommément désignés pour continuer à apporter leurs contributions à la réussite de ces actions.



## 5 - Les principales réalisations du Trinôme académique

Les activités du Trinôme académique peuvent se décliner sur plusieurs niveaux d'intervention :

### - Départemental

Chaque année des conférences et des visites d'établissement sont organisées.

### - Régional

Journées (colloques) où sont réalisées les synthèses des travaux effectués par les Trinômes dans les départements. Elles se tiennent en divers lieux symboliques :

Conseil régional 2002

Sup'aéro 2003

Lycée hôtelier 2005

ENSICA 2006

4ème GLCAT 2007

Conseil régional 2008

### - Inter-académies

Colloque biennal à Toulouse en 2005

Participation à l'organisation des colloques de Bordeaux 2003, de Poitiers 2007 et de Limoges 2009

### - National.

Organisation de la Journée nationale des Trinômes à Toulouse le 27 octobre 2000

- **Le 10<sup>e</sup> anniversaire** de la création des Trinômes a rassemblé les acteurs de ses trois composantes le 21 mars 1998

- **Le 1<sup>er</sup> octobre 2003, une convention de coopération** Éducation nationale/Défense/IHEDN a été signée au rectorat de Toulouse

- Le Trinôme académique participe aux **journées nationales des réserves** depuis 2004.

- **Depuis 2005, une nouvelle activité rassemble autour d'un concert commun l'orchestre de la musique militaire de la Région Terre Sud Ouest (RTSO) et des chorales d'élèves des collèges dirigés par leurs professeurs respectifs.**

**Ces concerts ont ponctué magnifiquement les activités du Trinômes académique. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005 : trente concerts ont été donnés en Région Midi-Pyrénées.**

### Une convention avec l'Éducation nationale



La signature de la convention par les trois acteurs. Photo DDM

Dernièrement, au rectorat de l'académie de Toulouse, une convention a été signée liant le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Défense et l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN).

Cette convention s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé entre les deux ministères le 11 avril 1995 qui préconisait un travail en concertation entre l'école et les armées.

En effet, depuis la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, il a été prévu que la Défense, au sens large du terme, fasse l'objet d'un enseignement obligatoire dans le ca-

dre des établissements du second degré, du premier et du second cycles.

Afin d'apporter aux enseignants une formation aux questions de défense, cette présente convention s'appuiera en région Midi-Pyrénées sur les trinômes académiques mis en place en 1988.

De façon plus générale, elle offre un cadre d'échanges autour des problématiques communes entre deux institutions porteuses des valeurs de la République dans leur mission éducative d'une jeunesse à la fois citoyenne et responsable.



Orchestre d'harmonie de la musique militaire Région Terre Sud Ouest (RTSO) direction J-C CHOISY - Halle aux Grains - 2008



Chorale d'élèves de Collèges - Halle aux Grains - 2007

## 6 - Les perspectives du Trinôme académique

Avec la suspension du service national par la loi du 28 octobre 1997 qui donne obligation à l'éducation nationale d'enseigner la défense nationale et la défense européenne, une nouvelle légitimité est conférée aux missions des Trinômes. Ils participent à la conduite du parcours de citoyenneté dont les domaines sont les suivants :

- l'enseignement obligatoire de la défense,
- le recensement à 16 ans dans les mairies,
- la Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) qui doit venir en complément des enseignements de défense,
- et pour les jeunes en grande difficulté, la « remédiation » dans le domaine de l'illétrisme.

De plus, le Trinôme est à l'origine de manifestations innovantes telles que :

- « Europe et mémoire » avec en 2004 visite de Strasbourg, Conseil de l'Europe, Struthof, Corps européen,
- en 2005 voyage à Lisbonne
- en 2009 voyage à Rome incluant une journée au collège de l'OTAN et une journée mémoire avec les visites du site de Monte Cassino et du cimetière français de Venafro (Lycée public et privé de Castres, 81.)

Et bien sûr le Trinôme devra:

- poursuivre le jumelage Musique militaire-Chorales scolaires qui obtient un franc succès tous les ans.
- continuer à organiser des journées régionales Trinômes académiques sur Toulouse ou décentralisées.
- participer ou organiser des colloques inter-académies dans la grande région sud-ouest.
- et des journées départementales de formation, en direction des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse, des élus...

**Toutes ces opérations doivent beaucoup à la forte implication des personnels représentant les différentes composantes du Trinôme.**



## 7 - Conclusion

C. Teissié, Président (H) de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN, président du comité d'organisation du 20<sup>e</sup> anniversaire du Trinôme académique.

Dès l'officialisation des Trinômes académiques, nos actions ont été particulièrement facilitées par les excellentes relations qui unissaient le président de l'Association régionale de l'IHEDN à nos partenaires de l'Éducation nationale et de la Défense.

Depuis nous nous sommes attachés à pérenniser, au cœur de notre mission, les journées d'études et de réflexion : centrées sur des conférences suivies de débats et accompagnées d'une présentation dynamique d'unités locales, elles ont été, dès l'origine, inscrites au plan académique de formation.

Afin d'élargir l'audience de nos activités, nous avons organisé de nombreuses manifestations particulières dont, notamment :

- La célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire des Trinômes en 1998.
- La journée nationale des Trinômes en 2000.
- Une journée régionale chaque année.
- Le colloque inter-académies de la zone de défense sud-ouest en 2005.
- Le jumelage de la musique militaire et des chorales scolaires...

Dans la même perspective, nous pouvons aussi évoquer la constitution, à l'initiative de notre association, d'un important fonds de documentation et la création d'un site internet implanté au Centre régional de documentation pédagogique. Ce site ([www.crdp-toulouse.fr](http://www.crdp-toulouse.fr), dossiers thématiques, éducation à la citoyenneté) est alimenté par une collaboration exemplaire entre des enseignants et documentalistes de l'Éducation nationale et des auditeurs de l'IHEDN.

La richesse et la diversité des activités évoquées témoignent de l'engagement sans faille et du dynamisme des acteurs représentant les trois composantes du Trinôme. Je voudrais donc rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui, chacun à leur niveau, ont œuvré pour la réussite des Trinômes en Midi-Pyrénées.

Nous continuerons tous ensemble à relever les défis croissants que nous ont proposés la loi du 28 octobre 1997 et le nouveau protocole du 31 janvier 2007. Je suis sûr que l'implication de chacun d'entre nous sera un gage de notre volonté de réussite et, comme il est dit si justement :



**Concert. Quinze chorales de collèges et la musique militaire de la région Terre Sud-Ouest ont fait vibrer la Halle aux Grains, hier soir.**

# Emouvant chœur de 490 enfants !

490 enfants, issus de 15 chorales de collèges de Toulouse et des environs, accompagnés par une harmonie militaire de 50 musiciens, -la Musique militaire de la région-Terre-Sud-Ouest, placés sous la baguette du commandant Joël Fernande, rassemblés sur la scène (et sur les côtés) de la Halle aux Grains, c'est un événement peu ordinaire ! Une sorte de petit miracle d'organisation et d'enthousiasme qui s'est produit hier, pour la seconde fois devant plus de 2000 spectateurs.

Un concert qui est le fruit des efforts conjugués du trinôme académique : l'Education Nationale sous l'égide de L'ARDEMUS : (association régionale de développement des ensembles musicaux scolaires), l'Institut des hautes études de la Défense Nationale (IHEDN) et la Défense Nationale.

Jérémy, en classe d'UPI (unité pédagogique d'intégration) qui souffre d'autisme, mais sans qu'il n'y paraisse, s'appête, en compagnie de ses camarades à faire un petit tour en ville pendant l'heure de liberté qui sépare la journée de répétitions commencée tôt hier le matin du concert qui a lieu à 18 heures. « Je chante depuis un an, dans la cho-

rale du collège de L'Union. Plus tard, j'ai envie d'être chanteur de métal, cette expérience peut m'aider. C'est important de faire de la musique ! Chanter dans une chorale, c'est une super-activité et c'est plus facile que de jouer d'un instrument ! »

Fanny, 12 ans, en classe de 5<sup>e</sup> au collège Chaumeton de L'Union, rougit avant de s'exprimer, mais est très à l'aise quand elle chante. Un plaisir qu'elle cultive aussi à domicile mais dans un autre style : un peu éloigné du programme d'hier soir qui évoquait « Paris en chansons », Fanny est amatrice de rock. Son groupe préféré c'est Linkin Park, un groupe californien de néo-métal dont le dernier opus s'oriente plutôt vers la pop-rock.

Arielle, 14 ans adore écouter le Mouv'. Son groupe préféré s'appelle les White Stripes, un duo

de rock minimaliste issu de Détroit. Pas gênés du tout par l'écart existant entre leurs goûts en privé et ce programme de variété qui balaie ce type de répertoire de Patachou à Dutronc en passant par la comédie musicale (Notre-Dame de Paris), flâne sur les grands boulevards et s'étire jusqu'à Aznavour (Paris en colère) avec des effets de coups de canons, rien ne les effraie. Pas plus que de sacrifier leur déjeuner, une fois par semaine pour aller répéter, car la musique dans l'enseignement secondaire, ne bénéficie que de marges d'emploi du temps restreintes...

Une réalité que regrette un peu la coordonnatrice de l'ensemble, Françoise Estival, agrégée de musicologie, mais qui visiblement, n'a pas entamé son enthousiasme.

*Annie Hennequin*

## Les parents étaient tous là

Chantal, maman de Sébastien qui vient de Frouzins, est très heureuse de voir son grand garçon s'épanouir dans la musique. Sébastien chante chez lui depuis toujours. Mais c'est plutôt du Johnny Hallyday... Karen est ultra-fière de voir Clément s'exprimer dans cet immense chœur. Toute la famille est là. Papa filme, et la petite sœur espère bien qu'un jour, son tour viendra de monter aussi sur scène. Karen ajoute, non sans une pointe de joie : « Le professeur de musique nous a dit de pousser Clément dans la musique car il a une oreille naturelle. C'est un enfant turbulent. Mais le chant a révélé sa grande sensibilité ».

UNIVERSITE  
DE TOULOUSE  
LE MIRAIL



Achévé d'imprimer  
sur les presses de l'imprimerie intégrée  
de l'Université de Toulouse - Le Mirail  
FRANCE - Avril 2009

Photos : © Droits réservés

# 20<sup>e</sup> Anniversaire du Trinôme Académique de Toulouse Midi-Pyrénées



## Concert du 5 juin 2009

### 2300 Choristes au Zénith de Toulouse !!

Un chœur d'élèves provenant de 50 collèges de Midi-Pyrénées et leurs professeurs accompagnés par les musiciens de l'orchestre d'harmonie de la musique militaire Terre Sud Ouest (RTSO) et avec la participation exceptionnelle du grand compositeur de musique de film : *Claude Bolling*.



### Thème musical : Les musiques de films

- 2001, Odyssée de l'espace (R. Strauss)
- Sept ans au Tibet (J. Williams)
- Rabbi Jacob (W. Cosma)
- Paris brûle-t-il? (M. Vidal / M. Jarre)
- Le jour le plus long (P. Anka)
- Réalité (W. Cosma)
- Le roi Lion (E. John / H. Zimmer)
- Borsalino (C. Bolling)
- Les brigades du tigre (C. Bolling)
- Il fait trop beau pour travailler (C. Bolling)
- La ballade des Dalton (C. Bolling)
- La Marseillaise (Version H. Berlioz)



Placé National - Montauban



Basilique de l'Immaculée Conception - Lourdes



Cathédrale d'Albi



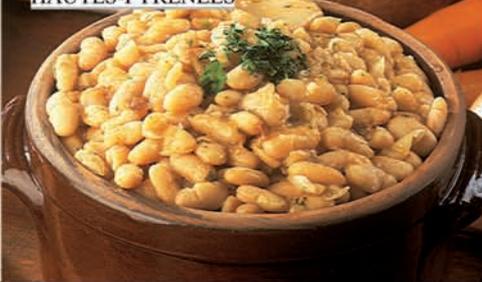
L'Ail de Beaumont de Lomagne



Haricots Tarbais



La fouace



Le pont Valentré - Cahors



Auch



Le Pont Neuf - Toulouse



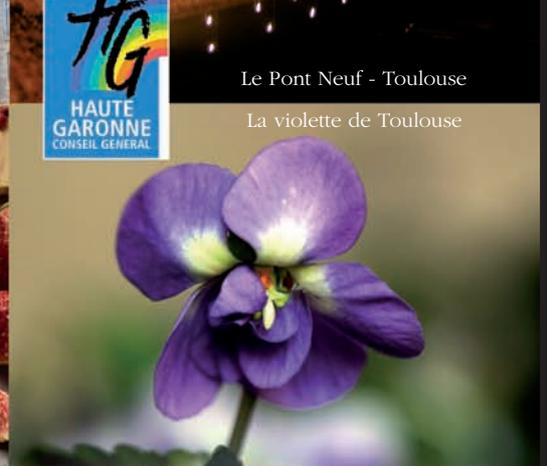
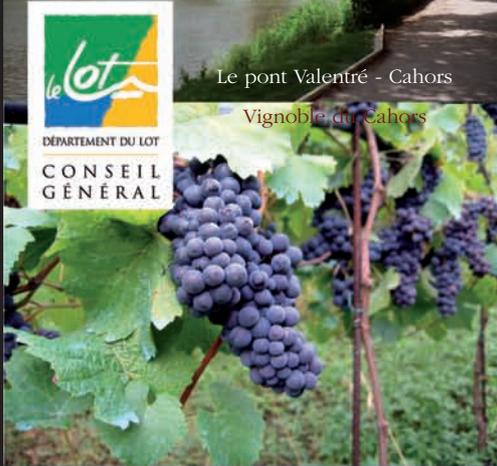
Vignoble du Cahors



Le foie gras



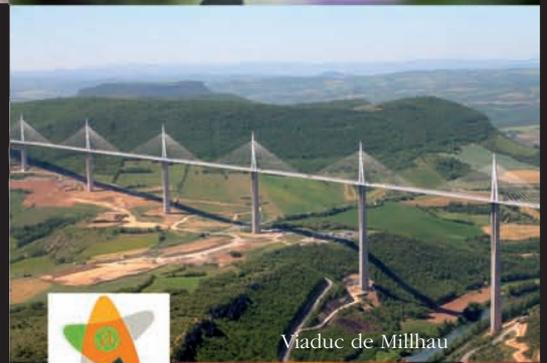
La violette de Toulouse



Château de Foix



Le bethmale



Viaduc de Millhau



L'Aligot

